

Procès-verbal du Comité syndical du 16 février 2024

L'an 2024, le 16 février à 9 heures 30, les délégués du Comité syndical, dûment convoqués, le 9 février 2024, se sont réunis à l'hôtel du département, place Marcel Plaisant, à BOURGES, sous la présidence de M. Patrick BARNIER qui a fait procéder à l'appel.

Étaient présents :

M. Patrick BARNIER, M Patrick BAGOT et M. Gérard CLAVIER délégués du Département du Cher.

M. Philippe Auzon, délégué de la CDC Cœur de France ; M. Dominique CHAMPAGNE, délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher ; M. Serge AUDONNET, délégué suppléant de la CDC Cœur de France ; M. Etienne DURAND, délégué suppléant de la CDC Le Dunois ; M. Gilles GONTHIER, délégué de la CDC Fercher ; M. François GRESSET, délégué de la CDC Sauldre et Sologne ; M. Christian DESMARE, délégué suppléant de la CDC Pays de Néronde.

Étaient excusés et avaient donné un pouvoir :

M^{me} Régine AUDRY, déléguée de la CDC Pays Fort – Sancerrois – Val de Loire, avait donné pouvoir à M. Patrick BAGOT.

M^{me} Anne CASSIER, déléguée du Département du Cher, avait donné pouvoir à M. Patrick BAGOT.

M. Fabrice CHOLLET, délégué de la CDC Terres du Haut Berry, avait donné pouvoir à M. Gilles GONTHIER.

M^{me} Nathalie DE BARTILLAT, déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois, avait donné pouvoir à M. Christian DESMARE.

M. Yves DEBONO, délégué de la CDC Berry Loire Vauvise, avait donné pouvoir à M. Christian DESMARE.

M^{me} Bénédicte DE CHOULOT, déléguée du Département du Cher, avait donné pourvoir à M. Patrick BARNIER.

M. Frédéric DURANT, délégué de la CDC Berry Grand Sud, avait donné pouvoir à M. Dominique CHAMPAGNE.

M. Christian GATTEFIN, délégué de la CA Bourges Plus, avait donné pouvoir à M. Gilles GONTHIER.

M^{me} Amanda GRIMONT, déléguée de la CDC Vierzon Sologne Berry, avait donné pouvoir à M. Patrick BARNIER.

M. Pierre GROSJEAN, délégué de la CDC La Septaine avait donné pouvoir à M. Dominique CHAMPAGNE.



M. Pierre GUIBLIN, délégué de la CDC Trois Provinces, avait donné pouvoir à M. Gérard CLAVIER.

M. Filipe MAIA, délégué de la CDC Cœur de Berry, avait donné pouvoir à M. Gérard CLAVIER.

M^{me} Laurence RENIER, déléguée de la Région Centre – Val de Loire, avait donné pouvoir à M. François GRESSET.

M^{me} Marie-Pierre RICHER, déléguée du Département du Cher, avait donné pouvoir à M. François GRESSET.

Étaient absents ou excusés :

M. Jean-Luc BRAHITI, délégué du Conseil départemental du Cher.

M. Fabien CHAUSSE, délégué de la CDC Terres du Haut Berry.

M. Christophe COQUIN, délégué de la Région Centre – Val de Loire.

M^{me} Bernadette COURIVAUD, déléguée du Département du Cher.

M. Guillaume CREPIN, délégué de la Région Centre – Val de Loire.

M. Philippe FOURNIE, délégué de la Région Centre – Val de Loire.

M. André TEYSSANDIER, délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire.

Le quorum étant atteint, M. Patrick BARNIER remercie les membres présents.

M. Gilles GONTHIER est désigné secrétaire de séance avec l'accord de l'ensemble des délégués présents.

Rapport n°1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 18 décembre 2023

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°1.

Le Comité syndical approuve le procès-verbal du Comité syndical du 18 décembre 2023 à l'unanimité.

Rapport n°2 : Approbation du compte de gestion 2023

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°2.

M. Pascal BOURDILLON précise que l'approbation du compte de gestion demeure pour les SMO comme Berry Numérique ayant une nomenclature comptable en M4 malgré la démarche de retrait de cette approbation pour les autres collectivités territoriales.

Le Comité syndical approuve le compte de gestion à l'unanimité.

Rapport n°3 : Approbation du compte administratif 2023

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°3 en précisant qu'il y a eu un déploiement de 12 555 prises en 2023 légèrement en-deçà de l'objectif fixé. Cela représente un total de 110 000 prises fin 2023. Le nombre de clients fibre s'élève à 50 000 clients soit un taux de pénétration de 44%. Le SDUSN a également été adopté en 2023 avec de nouvelles missions pour le Syndicat.

M. Patrick BARNIER quitte la salle à 9h48.

M. Gilles GONTHIER prend la présidence en l'absence de M. Patrick BARNIER.

Le Comité syndical approuve le compte administratif 2023 à l'unanimité.

M. Patrick BARNIER rentre dans la salle à 9h50 et reprend la présidence de la séance.

Rapport n°4 : Budget primitif 2024

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°4 en précisant que cette année représente la poursuite du déploiement avec un objectif de 12 000 nouvelles prises. Il est prévu d'attribuer le marché du réseau très bas débit LoRa pour les objets connectés. Cela doit être intégré dès le budget 2024.

Au niveau de la commercialisation, il va falloir l'accompagner avec de la communication car les abonnements engendrent de la redevance pour Berry Numérique.

Le budget semble être en apparence très élevé, cela est dû à l'inscription de dépenses pour régulariser les comptes mais ce n'est qu'artificiel.

M. Pascal BOURDILLON explique que 43 M€ d'opération de régularisation sont dans le budget. Le SGC a changé d'avis en considérant que le compte de versement de la subvention au bénéficiaire Berry Fibre Optique n'est plus le compte 2315 mais le 2764. Il faut donc régulariser les dépenses de l'année dernière. L'autre opération à faire consiste à basculer en fin d'année les dépenses réalisées, au compte 2153. Les 32 M€ sont les 10 M€ de l'année dernière auxquels s'ajoutent les 22 M€ prévus cette année. C'est la raison pour laquelle le budget d'investissement est de 43 M€ supplémentaires. Ce sont des écritures d'ordre budgétaires, ce qui fait apparaître ces montants.

M. Patrick BAGOT s'interroge sur la pertinence du process.

M. Etienne DURAND demande, au vu du taux de réalisation des dépenses d'investissement pour le programme de la phase 2, si Berry Numérique est en retard.

M. Pascal BOURDILLON répond que Berry Numérique n'est pas en retard car chaque année, Berry Numérique budgète 100% du crédit d'excédent cumulé. Il y a seulement 2 zones techniques qui devaient être finies fin décembre et qui ont été finies au 15 janvier 2024 et 15 février 2024. Le solde va glisser en 2026 car tous les documents administratifs pour faire l'état définitifs ne seront pas arrivés.



M. Patrick BARNIER indique que cela montre qu'il n'a pas été nécessaire d'emprunter. Ce qui est plus favorable que ce qui était prévu.

M. Pascal BOURDILLON indique qu'il est proposé d'ajouter une durée d'amortissement pour le réseau LoRa de 10 ans qui sera cohérente avec la durée du marché lancé.

Le Comité syndical approuve le budget primitif 2024 à l'unanimité.

Rapport n°5 : Avenant n°1 à la convention FEADER

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°5.

Concernant le réseau radio, dans le cadre de la montée en débit, Berry Numérique a obtenu une subvention FEADER. Il y a eu un contrôle qui a conclu qu'il fallait conserver l'équipement subventionné pendant 5 ans. Or, Berry Numérique a retiré les équipements radio sur les zones 100% fibrées. La Région Centre – Val de Loire a donc sollicité 32 000 € de remboursement. L'avenant proposé vise à ramener la durée de conservation à la durée de la DSP qui s'arrête en fin 2024. Cela prémunit contre de futurs rappels possibles.

Le Comité syndical approuve l'avenant n°1 à la convention FEADER à l'unanimité.

Rapport n°6 : Modification des statuts de Berry Numérique et du règlement de ses instances

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°6 en expliquant que cette évolution est nécessaire pour la mise en œuvre du SDUSN. C'est une mission nouvelle qui est facultative même si elle n'existe pas dans la nomenclature des compétences des collectivités territoriales. Pour les usages, cela concerne toutes les collectivités du département. L'idée est de proposer une façon d'associer les potentiels utilisateurs du réseau pour les intégrer à Berry Numérique au titre d'un collège particulier.

M. Pascal BOURDILLON explique qu'il s'agit de permettre l'achat de prestations des usagers du réseau. Les futurs clients doivent adhérer à la compétence facultative des services et usages numériques. Il suffit d'une délibération. Pour représenter ces adhérents, il est proposé de créer un collège dédié qui donne des avis simples sur toutes les futures délibérations ayant trait à cette compétence facultative. Il n'y a pas de contribution pour les membres, le seul coût est le coût du service que la collectivité achète. Cela ne modifie pas la gouvernance de Berry numérique mais permet d'associer les intéressés aux sujets qui les concernent.

M. Patrick BARNIER indique que si on ne fait pas cela, il faudrait répondre aux dispositions du Code des marchés publics. C'est la même solution retenue par l'Indre avec le RIP36.

M. François GRESSET demande si un syndicat dispose d'un fermier, si c'est le fermier qui paye. Il indique également qu'Orange dispose d'un système similaire à celui prévu par Berry Numérique.



M. Pascal BOURDILLON précise que les services pourront être vendu à un partenaire privé qui n'est pas soumis au Code du marché public. Dans le cadre du monde de l'eau, il semble plus judicieux de faire un contrat tripartite. Concernant Orange, cet opérateur dispose bien d'un réseau mais qui ne permet pas de faire de télérelève de l'eau (couverture nettement insuffisante). Ce qui sera vendu, ce n'est pas la construction du réseau mais le service, sur quoi Orange ne peut pas répondre, comme cela a été confirmé lors de la réalisation d'un appel à manifestation d'intérêt.

M. Dominique CHAMPAGNE demande si cela est intéressant pour Berry Numérique de mettre en place de la télérelève alors que beaucoup de syndicat d'eau l'ont déjà mis en place.

M. Pascal BOURDILLON répond que c'est seulement de la radio-relève qui a été mise en place (avec des relevés effectués 1 ou 2 fois par an) et pas de la télérelève qui communique tous les jours les données du compteur. Cela permet de détecter les fuites et les fraudes en temps quasi réel.

M. Gilles GONTHIER indique que l'agence de l'eau subventionne les modules entre 50 et 80%. Dès qu'il y a une fuite, il est possible de prévenir l'abonné.

M. Pascal BOURDILLON alerte en indiquant qu'il faut exiger pour tous les compteurs qui sont changés à partir d'aujourd'hui qu'ils soient compatibles LoRa car un compteur se change tous les 8-10 ans. Pour pouvoir bénéficier des services de télérelève, il faudra un compteur compatible.

Le Comité syndical approuve la modification des statuts de Berry Numérique et du règlement de ses instances à l'unanimité.

Rapport n°7 : Organisation de la fin de la délégation de service public « Atout 18 »

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°7.

M. Pascal BOURDILLON explique que le réseau radio Atout18 a été attribué il y a 15 ans pour offrir du haut débit. Il reste aujourd'hui 320 abonnés. Le contrat s'arrête le 15 décembre 2024. Cela n'aurait pas beaucoup de sens de le prolonger car il coûte très cher en mécanisme de compensation et il y a peu d'abonnés. La question est de bien organiser la fin pour qu'il y ait le moins de désagréments possibles. Il est proposé d'envoyer un premier courrier aux maires pour les informer et ensuite les FAI et Berry Numérique écriront aux clients.

A partir du 30 juin, il ne sera plus possible de s'abonner et à partir du 30 novembre, le service sera arrêté et les émetteurs démontés. Il reste des abonnés éligibles à la fibre, d'autres qui seront éligibles d'ici la fin de l'année et d'autres qui devront basculer en satellite ou en 4G en attendant que la fibre arrive. Les antennes installées ne seront pas à démonter et à retourner.

M. Etienne DURAND demande pourquoi le courrier est envoyé aux maires et pas aux abonnés ciblés immédiatement et pourquoi laisser une personne s'abonner en décembre alors que le système s'arrête en juin.



M. Pascal BOURDILLON répond qu'il s'agit d'informer les élus en cas de question de leurs administrés. Concernant l'abonnement qui a eu lieu en décembre dernier, il a pu être réalisé car le contrat ne permet pas de bloquer le délégataire dans sa prise d'abonnement sauf à l'indemniser davantage alors qu'il n'y a presque plus aucun abonnement de souscrits.

M. Patrick BARNIER précise que la démarche est similaire à celle de l'extinction du cuivre dans les communes concernées. D'ici la fin d'année 2025, des personnes se retrouveront sans solution d'accès au très haut débit soit car la fibre n'est pas encore arrivée soit car ils n'ont pas accès à la 4G soit parce qu'il y a des problèmes de raccordement à la fibre en domaine privé. C'est surtout par rapport aux personnes âgées ou démunies, il faut leur assurer une aide pour trouver une solution en attendant la fibre.

M. Etienne DURAND demande si le nom des abonnés sera fourni dans l'information aux maires.

M. Pascal BOURDILLON répond que c'est une information confidentielle qui ne peut pas être fournie. Dans un premier temps, l'information sera générique. A partir de septembre, des informations plus précises pourront être fournies si nécessaire.

M. François GRESSET demande pourquoi la DSP Atout18 ne va pas jusqu'au 31 décembre 2025.

M. Pascal BOURDILLON répond que le mécanisme de compensation couté jusqu'à 300 000 € par semestre à Berry Numérique. La prolongation couterait donc beaucoup d'argent pour 200 clients estimés.

M. Patrick BARNIER complète en expliquant qu'il faudrait en plus payer un contrat de service.

M. François GRESSET demande s'il possible que l'installation de la fibre soit faite en priorité pour tous les abonnés concernés au moins jusqu' devant leur logement. S'il y a des difficultés de raccordement, c'est un problème côté administré.

M. Pascal BOURDILLON répond que les 320 abonnés sont répartis sur 114 communes du Cher, ce qui est impossible à prioriser. Cela reviendrait à gagner 1 an sur le programme de déploiement de la phase 2, ce que le délégataire fibre ne peut pas réaliser.

M. François GRESSET indique qu'il va y avoir des situations conflictuelles pouvant donner lieu à des reportages de télévision.

M. Pascal BOURDILLON répond que cette DSP est l'avant dernière au niveau national, toutes les autres ont été arrêtés avec beaucoup plus de clients. On estime qu'il restera 50 clients au moment de l'arrêt et avec une solution d'attente disponible avec le satellite qui est à des tarifs raisonnables.

M. Dominique CHAMPAGNE demande quand seront prévenus les abonnés concernés. Il y a tellement de démarcheurs et démarches courriers, téléphonique qu'il est difficile d'être bien informé. Le risque est que les abonnés concernés prennent le courrier pour une démarche commerciale.

M. Pascal BOURDILLON répond que ce sera fait le mois prochain. Les FAI les préviendront aussi une fois. L'opérateur, qui a un lien privilégié avec l'abonné, va leur communiquer l'information. Pour les derniers, il faudra peut-être solliciter les mairies en appui.



M. Patrick BARNIER indique qu'un nombre non négligeable d'abonnés Atout18 sont actuellement déjà éligibles à la fibre. Cela montre que le réseau est apprécié mais que le changement est parfois difficile.

Le Comité syndical prend acte de l'organisation de la fin de délégation de service public « Atout18 ».

Rapport n°8 : Gestion du personnel - Modification du tableau des effectifs

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°8 en expliquant qu'il s'agit des promotions passées et à venir des agents de Berry Numérique.

Le Comité syndical approuve la modification du tableau des effectifs à l'unanimité

Rapport n°9 : Mise à jour du règlement des prestations sociales

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°9.

M. Pascal BOURDILLON précise que les agents de Berry Numérique ont droit à des prestations d'action sociales modulées en fonction du quotient familial. Compte tenu de l'inflation, il est proposé de réévaluer les montants à la hausse et de mettre à jour les tranches de quotient familial car tous les agents se retrouvaient dans la tranche la plus basse. L'impact total est de l'ordre de 700 à 800 € si toutes les prestations sont sollicitées.

Le Comité syndical approuve la mise à jour du règlement des prestations sociales à l'unanimité.

M. Gérard CLAVIER demande s'il est normal que la fibre puisse être acheminée par le domaine privé comme le réseau cuivre d'antan. Les personnes concernées ne souhaitent pas payer les 800m de tirage de câble.

M. Pascal BOURDILLON répond que cela peut être à une erreur d'étude qui doit être corrigée mais cela nécessite une vérification. Il arrive que la personne en charge de l'étude n'ait pas vérifié les limites de zones ou le cas où il y a un chemin privé accessible et un chemin public non carrossable. Cela se rectifie.

M. Dominique CHAMPAGNE demande quelle est la procédure lorsque des câbles sont coupés par des chutes de branches d'arbres.

Quand il y a une coupure, le client appelle son opérateur qui contact Berry Fibre Optique. Pour réparer, soit le câble est suffisamment long et il est possible de tirer du mou pour mettre une boîte de raccordement soit ce n'est pas possible alors il faut retirer un câble entre les deux boîtes de raccordement. Les câbles aériens sont toujours assez tendus mais le mou se situe derrière les boîtes.

M. Patrick BAGOT indique que la commune d'Assigny s'est plainte de multiples rendez-vous pour des raccordements. Les informations seront transmises prochainement.



Parfois, des raccordeurs travaillent les jours fériés. Des élus ont craint qu'il s'agisse de vol du cuivre. Comme il n'y a parfois pas de logo sur les véhicules ni de carte professionnelle.

Pascal BOURDILLON indique qu'il y a 3 cas de figure. Soit le vol de cuivre qui arrive parfois. Soit le raccordement fibre des opérateurs sur lequel Berry Numérique n'a pas d'emprise avec des raccordeurs qui n'ont pas toujours le matériel adéquat ni de carte professionnelle. D'ailleurs, si un élu constate l'absence de carte professionnel, il n'y a pas non plus de permission de voirie et il faut arrêter le raccordement mais il risque de revenir plus tard. Soit des travaux de déploiement avec des techniciens qui ont la carte professionnelle et les arrêtés de voirie.

Berry Numérique peut tenter d'agir à posteriori sur les raccordeurs des opérateurs mais au mieux, l'opérateur répond que l'intervenant a été déréférencé. Mais la plupart du temps, il revient. Il y a même eu des cas où les raccordeurs sont à la limite d'être violent ou escroc en demandant de l'argent pour le raccordement. Lors d'audits de terrain, il est déjà arrivé que le raccordeur refuse de dire son nom et pour qui il travaille. La personne s'en va et revient 1 heure plus tard. L'opérateur dit que cela n'existe pas mais en attendant l'adoption de la loi, il n'y a pas beaucoup de chose à faire.

M. Dominique CHAMPAGNE indique que certains montrent les permissions de voirie sur leur smartphone mais ce n'est pas toujours la bonne commune ou la bonne date.

M. François GRESSSET indique que souvent les raccordeurs sont des étrangers qui ne parlent pas le français et les camions sont immatriculés dans un pays étranger.

À l'issue du dernier rapport et après avoir précisé que l'ensemble des rapports a été vu, M. Patrick BARNIER remercie l'ensemble des participants.

M. Pascal BOURDILLON rappelle deux points importants.

Le premier sujet concerne l'évènement des 10 ans de Berry Numérique qui doit changer de date. La Grande Garenne accueillant plus que prévu les stages du SNU, ils n'ont plus la capacité d'accueil de notre évènement. La nouvelle date est le 19 septembre 2024 après-midi et soir. Le programme commence à 14h30, l'après-midi est ponctué d'un historique de la structure et d'activités ludiques puis apéritif avec dîner de gala et soirée. Les chambres sont réservées sur le site.

Le second sujet est une proposition de communication. Il est parfois possible d'entendre parler de personnes qui ont des problèmes avec la fibre mais il y a aussi de nombreuses personnes qui n'ont pas de problème. Berry Numérique voudrait proposer aux élus et services publics d'être ambassadeur de la fibre en apposant une pancarte de type A2 fourni avec un message positif et incitatif. Un sondage dans la salle montre que 3 élus sur 8 présents ne sont pas encore abonnés.

M. Serge AUDONNET indique que cela est délicat car les FAI ne sont pas tellement fiables.

M. Pascal BOURDILLON répond que c'est vrai mais l'idée est de rendre visible la majorité silencieuse pour qui cela fonctionne bien. Les élus et notamment ceux de Berry Numérique pourraient être ambassadeurs à leur domicile ou dans leur mairie ou leur école.



M. Patrick BARNIER indique qu'il y avait des panneaux en entrée de bourg. Il y a un taux de commercialisation qui est encore trop faible et cela impact les ressources de Berry Fibre Optique.

M. François GRESSET indique qu'une remarque qui revient souvent et que cela n'a rien changé par rapport à l'ADSL. Il faut leur expliquer que les fichiers lourds se transmettent beaucoup plus vite. Avec un bon ADSL, cela change peu pour les usages courants mais en cas de multiples connexions au sein du logement, il y a un réel changement.

M. Patrick BARNIER rappelle que les services cuivre seront arrêtés d'ici 2030. Il faudra bien changer de technologie pour continuer de bénéficier d'une connexion Internet et de services. Des communes plus grosses vont être concernées. Il faut mettre du positif également dans le message.

M. Patrick BAGOT indique qu'il est possible d'avoir un catalogue de services de télévision plus important avec la fibre.

M. François GRESSET explique que la rapidité de téléchargement notamment d'un film de cinéma professionnel est notable. En ADSL, un film de 400 Go prenait 3 jours mais avec la fibre, cela est terminé en 3h. Il indique également accepter d'apposer un panneau.

Le prochain Comité syndical est fixé au vendredi 5 juillet 2024 à 9h30.

La séance est levée à 11 heures 04.

Gilles GONTHIER
SECRETAIRE DE SEANCE

Patrick BARNIER
PRESIDENT DE BERRY NUMERIQUE